

Puteaux, le 24 avril 2023 (8h30)

REPONSE A LA SAISINE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ORPEA PAR UN GROUPE D'ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration d'ORPEA a étudié la demande de convocation d'une Assemblée Générale adressée par un groupe d'actionnaires.

Depuis le 24 mars, la Société est placée sous la protection du Tribunal de commerce de Nanterre qui a ouvert à cet effet une procédure de sauvegarde accélérée. Dans ce cadre, le Code de commerce (tel que modifié par l'ordonnance du 15 septembre 2021 transposant la directive du 20 juin 2019) prévoit expressément que le projet de plan de sauvegarde est élaboré par l'entreprise avec le concours des administrateurs judiciaires. Ce projet de plan est ensuite soumis au vote des classes de parties affectées. Ainsi, le projet de plan de sauvegarde sera bien soumis au vote des actionnaires.

Le Conseil a donc considéré que la tenue d'une assemblée générale n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société et de ses parties prenantes. Il a donc décidé de ne pas donner suite à cette demande qui ne s'appuie sur aucun fondement légitime.

Le Conseil continuera à veiller à ce que chacune des prochaines étapes de la restructuration financière à intervenir se fasse dans le parfait respect des dispositions légales applicables, sous le contrôle des administrateurs judiciaires désignés et du Tribunal de commerce de Nanterre.

La Société maintient les objectifs fixés dans le plan de restructuration financière et continue à mettre en œuvre son Plan de refondation.

* * *

*

Rappel concernant les augmentations de capital : A toutes fins utiles, et comme indiqué à plusieurs reprises dans ses précédentes communications, la Société rappelle que la mise en œuvre des augmentations de capital envisagées dans le cadre du plan de restructuration financière présenté par la Société, qui devraient être achevées au cours du second semestre 2023, entraînera une dilution massive pour les actionnaires existants. Sur la base des paramètres financiers communiqués précédemment par la Société et de la valorisation des capitaux propres de la Société retenue par les parties pour les besoins de ces opérations, la partie du capital que représente l'actionnariat actuel de la Société serait de 0,4% en cas de scénario consensuel et de 0,04% du capital en cas de scénario nécessitant une application forcée interclasse.



À propos d'ORPEA

ORPEA est un acteur mondial de référence, expert de l'accompagnement de toutes les fragilités. L'activité du Groupe se déploie dans 22 pays et couvre trois métiers que sont les prises en charge du grand âge (maisons de retraite médicalisées, résidences services, soins et services à domicile), les soins de Suite et de Réadaptation et les soins de Santé Mentale (cliniques spécialisées). Il compte plus de 72 000 collaborateurs et accueille chaque année plus de 255 000 patients et résidents.

<https://www.orpea-groupe.com/>

ORPEA est cotée sur Euronext Paris (ISIN : FR0000184798) et membre des indices SBF 120, STOXX 600 Europe, MSCI Small Cap Europe et CAC Mid 60.

Relations Investisseurs

ORPEA

Benoit Lesieur

Responsable Relations Investisseurs

b.lesieur@orpea.net

N° vert actionnaires :

0 805 480 480

Relations investisseurs

NewCap

Dusan Oresansky

Tel.: 01 44 71 94 94

ORPEA@newcap.eu

Relations Presse

ORPEA

Isabelle Herrier-Naufle

Directrice Relations Presse

Tel.: 07 70 29 53 74

i.herrier-naufle@orpea.net

Image 7

Charlotte Le Barbier

Tel.: 06 78 37 27 60

clebarbier@image7.fr

Laurence Heilbronn

Tel.: 06 89 87 61 37

lheilbronn@image7.fr